

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** **AQUA EAL - 47/SM****Code du produit** 3039; 3040; 3041**Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**

Producteur:

Remmers GmbH

Bernhard-Remmers-Str. 13

D-49624 Lönningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0

fax: +49 (0) 5432/3985

Fournisseur Belgique:

Remmers BVBA

Bouwvelven 19

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

**Service chargé des renseignements :**

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de

Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 3 H412 (M=100) Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Indications complémentaires:**

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1), butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle. Peut produire une réaction allergique.

**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 1)

vPvB: Non applicable.

#### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-XXXX	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ----- Eye Irrit. 2, H319	≥1-<2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-XXXX	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≤1%
CAS: 55406-53-6 EINECS: 259-627-5 Numéro index: 616-212-00-7	butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle ----- Acute Tox. 3, H331; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-≤0,5%
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 Reg.nr.: 01-2119475108-36-XXXX	2-butoxyéthanol ----- Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE: LD50 oral: 1.200 mg/kg	≤0,5%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9 Numéro index: 613-088-00-6	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ----- Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens.1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,05%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5 Reg.nr.: 01-2120764691-48-XXXX	masse de réaction de 5-chloro- 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) ----- Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥0,00025-<0,0015%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute, demander conseil à un médecin. En cas d'inconscience ne rien faire ingérer.

**après inhalation :** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

**après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

**après ingestion :** Demander immédiatement conseil à un médecin

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 2)

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

nausée

Peut entraîner une irritation des yeux.

Irritation éventuelle par contact avec la peau.

Peut entraîner une irritation des muqueuses par inhalation.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Les gaz d'incendie de matériaux organiques sont à classer en tant que poison respiratoire toxique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

##### Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Veiller à une aération suffisante

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas la pénétrer dans l'égout, ni dans les eaux.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger contre le gel.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 3)

#### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### 8.1 Paramètres de contrôle

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm
<b>CAS: 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol</b>	
VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm risque de pénétration percutanée
<b>CAS: 111-76-2 2-butoxyéthanol</b>	
VLEP	Valeur momentanée: 246 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm Valeur à long terme: 49 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm Risque de pénétration percutanée

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Lors du travail au pistolet, veiller à une bonne aération/aspiration à l'emplacement de travail, le cas échéant, utiliser un masque respiratoire P2SL.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

**Protection respiratoire :**

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre A/P2 selon EN 405.

**Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de pénétration: max 240 min (DIN EN 374).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage** en cas de risque d'éclaboussures

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Indications générales.**

**État physique**

liquide

**Couleur :**

incolore

**Odeur :**

caractéristique

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

## Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 4)

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair :</b>	>100 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>pH à 20 °C</b>	8,75
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:</b>	Non déterminé. 600-800 mPas
<b>Solubilité l'eau :</b>	entièrement miscible
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté)
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,05 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>VOC EU</b>	<130 g/l
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 5)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

**polyether modified siloxane**

Oral	LD50	>300 mg/kg (rat)
------	------	------------------

**de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation** :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aquatique :**

**polyether modified siloxane**

EC50/48h	20,7 mg/l (Daphnia magna)
----------	---------------------------

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

**Remarque** : Nocif pour les poissons.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 6)

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### Recommandation :

Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.  
Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

##### Catalogue européen des déchets

08 01 19*	suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses
-----------	---

##### Emballages non nettoyés :

**Recommandation :** Elimination conformément aux prescriptions légales.

**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b> DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
<b>14.4 Groupe d'emballage</b> DOT, ADR, IMDG, IATA	néant
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

###### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

###### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

###### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

###### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022

Révision: 05.10.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

### Nom du produit **AQUA EAL - 47/SM**

(suite de la page 7)

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Méthode de calcul

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

**Numéro de la version précédente:** 3

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3